

L'EUROPE EN FRANCE

LA LETTRE DE LA REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

SOMMAIRE

1/3 ACTUALITÉ
Mobilisation pour le bien vieillir

4/6 L'EUROPE ET VOUS
Cap sur la nouvelle PAC

8 L'EUROPÉENNE DU MOIS

BERNADETTE SÉGOL,
secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats

ACTUALITÉ

FINANCES

L'UE veut une taxe sur les transactions financières

La Commission a proposé le 28 septembre dernier une taxe sur les transactions financières (TTF) dans les 27 États membres de l'UE, malgré la réticence de plusieurs pays, qui craignent une délocalisation des transactions financières. L'Europe souhaite que le secteur financier, en partie à l'origine de la crise financière, apporte une contribution équitable alors que les États doivent assainir leurs finances publiques. Depuis 2008, les 27 ont injecté 4600 milliards d'euros pour renflouer le secteur financier. Il apparaît donc logique que les institutions financières participent au coût de la reprise économique. Parallèlement, l'UE discute avec ses partenaires internationaux pour adopter une telle taxe à l'échelle mondiale. Examinée lors du G20 des 3 et 4 novembre, la TTF prendrait effet, au niveau de l'UE, en 2014, toucherait 85 % des opérations financières et rapporterait 55 milliards d'euros par an.

► http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/other_taxes/financial_sector/index_fr.htm



► **POLITIQUE DE COHÉSION**
Le chantier de la ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV) Rhin-Rhône. Ce projet bénéficie du soutien financier de l'Union européenne.

Des aides plus efficaces et mieux ciblées

La Commission européenne a adopté un projet de textes législatifs qui serviront de cadre à la politique de cohésion pour la période 2014-2020. Objectif : s'assurer que les investissements de l'UE soient ciblés sur les objectifs de la stratégie Europe 2020.

La Commission européenne modernise sa politique de cohésion. Dans un contexte d'austérité budgétaire et pour faire taire certaines critiques selon lesquelles le versement des aides communautaires aux régions fonctionnerait comme un « guichet ouvert », la Commission a proposé, le 6 octobre, de renforcer la gestion des fonds de cohésion destinés à soutenir les régions les plus pauvres de l'UE. Objectif : s'assurer que les investissements soient ciblés sur la stratégie « Europe 2020 », pour la croissance et l'emploi. Cinq fonds de cohésion sont concernés, dont l'enveloppe globale s'élève à 376 milliards d'euros dans le cadre financier pluriannuel pour 2014-2020 – la deuxième ligne budgétaire de l'UE (35 %) derrière la Politique agricole commune. Les nouvelles mesures toucheront ainsi : le Fonds social européen (FSE), le Fonds pour le développement régional (Feder), le Fonds de cohésion, le Fonds agricole pour le développement rural (Feader) et le Fonds européens pour

les affaires maritimes et la pêche (Feamp). Désormais, la Commission ciblera les facteurs clés de la croissance, à savoir : les PME, l'innovation et l'efficacité énergétique. La politique de cohésion « doit maintenant devenir un moteur de croissance et de compétitivité », souligne Johannes Hahn, commissaire à la politique régionale. Ainsi, pour bénéficier de ces aides, les régions devront s'engager sur des objectifs concrets et un échéancier précis.

INITIATIVES VERTUEUSES

La Commission va plus loin : elle envisage de sanctionner les États qui ne respectent pas les règles de l'UE, en matière de déficit et de dette, en suspendant tout ou partie du paiement des fonds. Cette mesure, souhaitée par Paris, Berlin et Londres, était attendue et figurait déjà dans les conclusions du cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale de novembre 2010. « Les États membres enfreignant les règles du pacte [de stabilité et de croissance] devraient être incités

■■■ suite p. 2

Des aides régionales plus efficaces et mieux ciblées

à s'y conformer par des mesures prévoyant la suspension ou l'annulation d'une partie des crédits qui leur sont ou leur seront alloués sur le budget de l'Union », précisait le document. À l'inverse, l'exécutif européen envisage un système de bonus : 5 % du montant des fonds de cohésion seront mis de côté pour soutenir les initiatives vertueuses. « En ces temps de crise, il nous faut veiller à ce que chaque euro dépensé [...] se traduise en retombées concrètes et renforce le sentiment de solidarité du citoyen », reconnaît Mercedes Bresso, présidente du Comité des régions (CdR). Mais les craintes demeurent, notamment celle d'une « double

peine » pour certains citoyens européens : « Retirer les financements de l'UE à une économie déjà fragile ne ferait qu'aggraver les choses. Et cette mesure pénalisera avant tout les collectivités régionales et locales pour des manquements imputables à leurs gouvernements. » Johannes Hahn se veut rassurant. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit que d'une mesure théorique de « dernier recours », censée provoquer une prise de conscience des gouvernements de l'UE. Dans l'immédiat, les propositions de la Commission doivent être examinées par le Conseil et le Parlement européens, avant leur adoption d'ici la fin de l'année 2012.

Les fonds européens

Pour la période 2007-2013, les dépenses de la politique régionale représentent environ 350 milliards d'euros, soit un tiers du budget européen. Les fonds sont issus de trois sources différentes, choisies en fonction de l'objet du financement et du pays ou de la région concernés.

- ◉ **Le Fonds européen de développement régional (Feder)** concerne les infrastructures générales, l'innovation et les investissements;
- ◉ **Le Fonds social européen (FSE)** finance des projets de formation professionnelle et d'autres types de programmes d'aide à l'emploi et à la création d'emplois;
- ◉ **Le Fonds de cohésion** finance des projets d'infrastructures environnementales et de transport et le développement des énergies renouvelables. Il est réservé aux pays dont le niveau de vie est inférieur à 90 % de la moyenne européenne (les 12 États membres ayant adhéré depuis 2004, le Portugal, la Grèce et l'Espagne).

Les acquis de la politique de cohésion

Ces dix dernières années, la politique de cohésion a eu des résultats concrets en Europe :

- 1 million d'emplois créés directement.
- 10 millions de citoyens européens ont reçu une aide à la formation professionnelle.
- 2000 km d'autoroutes et 4000 km de voies ferrées ont été cofinancés.
- 800000 PME ont été créées.

◉ La politique régionale de l'Union européenne et les dernières propositions de la Commission : http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.cfm

◉ L'information sur les fonds européens en France sur le site dédié de la Datar : www.europe-en-france.gouv.fr

LIBRE CIRCULATION

De nouvelles règles pour renforcer l'espace Schengen

La Commission européenne souhaite modifier les règles de libre circulation au sein de l'espace Schengen. Objectif : favoriser une approche européenne, plus efficace et coordonnée.

Sous la houlette de Cécilia Malmström, commissaire chargée des Affaires intérieures, la Commission européenne a adopté en septembre dernier deux propositions législatives visant à réformer le code Schengen, du nom des accords signés en 1985 établissant la libre circulation des citoyens au sein des 25 États de cette zone*. Des mesures qui font suite à l'appel lancé en début d'année par la France et l'Italie, qui ont vu affluer sur leur territoire plusieurs milliers de migrants fuyant les violences en Égypte, en Tunisie et en Libye. Concrètement, le projet, tout en réaffirmant le principe fondamental de la libre circulation au sein de l'espace Schengen, offre de nouvelles possibilités, pour un pays, de rétablir les contrôles aux frontières intérieures.

Jusqu'alors, seule une « menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure » le permettait. Mais le texte distingue désormais deux nouvelles situations. En cas d'événements prévisibles (manifestations sportives, sommets politiques), les États devront obtenir au préalable l'autorisation de Bruxelles. En cas d'urgence (attentats terroristes, afflux d'immigrés), un pays pourra décider seul d'un retour aux contrôles frontaliers mais pour une durée maximale de cinq jours, au-delà de laquelle « une décision au niveau de l'UE serait prise afin d'autoriser une éventuelle prolongation », explique la Commission. Le dispositif inclut aussi la restauration concertée des contrôles aux frontières en cas de « défaillance » d'un État membre chargé d'assurer la surveillance d'une frontière extérieure de l'UE.

Alors que la France, l'Allemagne et l'Espagne militaient pour une plus grande latitude de leur gouvernement, la Commission instaure une gouvernance plus forte de l'UE pour une meilleure coordination. Pour qu'un pays rétablisse temporairement les contrôles frontaliers, la Commission devra d'abord donner son aval et soumettre ensuite la décision à la validation des autres États membres, à la majorité qualifiée. Ces propositions « permettent de préserver l'avenir de Schengen », selon la Commission. Le texte sera examiné par le Parlement et le Conseil européens, dans le cadre de la procédure de codécision. Et fera très probablement l'objet d'amendements.

*22 États membres de l'UE et trois États associés : l'Islande, la Norvège et la Suisse.

250 millions d'euros



C'est le montant du prêt accordé cet été à l'agglomération de Montpellier par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour le financement de sa ligne de tramway n° 3. L'investissement portera sur la rénovation de 4 stations et la construction de 26 nouvelles, ainsi que sur l'acquisition de 22 rames d'une capacité de 300 passagers chacune. L'UE s'engage ainsi concrètement en faveur des transports collectifs durables.

► <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=BEI/11/100&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

► SOCIÉTÉ

Mobilisation pour le bien vieillir



Vieillir plus nombreux, c'est bien. Mais bien vieillir pour le plus grand nombre, c'est encore mieux. Maintenir la vitalité des personnes âgées, renforcer leur participation à la société et favoriser l'intergénérationnel représentent donc un défi pour l'Union européenne. Afin de sensibiliser professionnels et grand public à la question, de stimuler les débats et de faire évoluer les mentalités, la Commission a décidé, en septembre dernier, de proclamer 2012 « Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle. » Au programme : conférences, événements, campagnes d'informations, échange de bonnes pratiques...

► <http://ec.europa.eu/social/ey2012.jsp?langl=fr>

► ENVIRONNEMENT

Déchets nucléaires : un cadre contraignant

Entreposés en surface ou stockés en sous-sol? Si la question est généralement réglée pour les déchets radioactifs à vie courte, les choix ne sont pas toujours finalisés, en Europe, pour les déchets de haute ou moyenne activité à vie longue. Entrée en vigueur en septembre 2011, une directive européenne impose désormais un cadre plus strict aux États membres. En 2015, ceux-ci devront avoir présenté leur programme fixant le calendrier et les modalités de construction de leurs centres de stockage. Par ailleurs, les normes de sûreté établies par l'Agence internationale de l'énergie atomique deviennent juridiquement contraignantes. Les exportations de déchets sont étroitement encadrées et les États devront plus souvent rendre des comptes, notamment à leurs citoyens.

► <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/11/906&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>



► SANTÉ

L'Europe finance ANTIGONE contre les épidémies imprévisibles

La Commission européenne a débloqué une enveloppe de 12 millions d'euros supplémentaires afin de lutter contre les agents pathogènes virulents, susceptibles de menacer la santé humaine. Cette politique intervient dans un contexte particulier : depuis mai 2011, au moins 50 personnes ont été tuées et près de 4000 intoxiquées en Europe, victimes de la bactérie *Escherichia coli* (*E. coli*). Grâce à cette aide, les chercheurs regroupés dans le consortium international ANTIGONE (ANTicipating the Global Onset on Novel Epidemics) étudient depuis cet automne la nouvelle souche *E. Coli*, ainsi que d'autres bactéries et virus tels que la fièvre hémorragique de Crimée-Congo, l'Ebola, le SRAS, la peste, etc. Le projet vise à prévenir les nouvelles épidémies et, le cas échéant, à réagir plus efficacement.

► <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/11/958&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

► ÉLARGISSEMENT

La Croatie en route vers l'UE

La Croatie devrait devenir le 28^e État membre de l'UE le 1^{er} juillet 2013. Les négociations d'adhésion, menées avec l'UE depuis 2005, se sont achevées mi-juin moyennant l'adoption et la mise en œuvre de nouvelles lois et réglementations. La Croatie a notamment entrepris des réformes pour se conformer à la politique de la concurrence en vigueur dans l'UE, mais aussi pour garantir l'indépendance de son système judiciaire et le respect des droits fondamentaux. Un projet de traité d'adhésion a été remis le 17 septembre au Premier ministre croate, Jadranka Kosor, en attendant la signature du traité d'adhésion définitif, le 19 décembre à Varsovie.

► http://ec.europa.eu/enlargement/index_fr.htm



L'Europe et vous

Enjeu politique et économique majeur pour l'Union européenne, la Politique agricole commune (PAC) n'a cessé d'évoluer au fil des années. Le 12 octobre dernier, la Commission européenne a présenté ses nouvelles orientations pour la période 2014-2020.



CAP SUR LA NOUVELLE PAC

Le 12 octobre, la Commission a présenté officiellement ses propositions d'orientations pour la nouvelle PAC 2014-2020. Première annonce majeure, le budget de la PAC ne devrait pas diminuer sur la prochaine période. Avec 371,7 milliards d'euros exclusivement consacrés à la PAC, auxquels s'ajouteront 15,2 milliards dédiés à l'agriculture, l'enveloppe globale s'élèvera à 386,9 milliards d'euros. En revanche, la part de la PAC dans le budget de l'UE est ainsi ramenée à 36 % contre 40 % précédemment. Parmi les orientations notables du budget, 4,5 milliards seront

dédiés à la recherche agricole et à des mesures destinées à soutenir les agriculteurs face aux fluctuations des prix.

DES AIDES POUR UNE PAC PLUS VERTE

Les aides directes aux agriculteurs restent l'outil privilégié d'intervention de la PAC, elles représentent encore plus de 75 % de son budget. La Commission souhaite utiliser ce levier pour opérer un « verdissement » de la politique agricole européenne : 30 % des aides seraient ainsi conditionnées au respect de certains objectifs environnementaux par l'exploitant comme la diversification des cultures, le maintien de prairies perma-

nentes ou la mise en exploitation de 5 % des terres « à des fins écologiques ». Une proposition qui n'a pas encore reçu l'aval de tous les États membres, à commencer par la France qui juge excessive la part de 30 % conditionnée au verdissement. Autre mesure avancée par la Commission, mais encore loin d'être acquise, le plafonnement des aides directes qui ne pourraient plus dépasser 300 000 euros par an. Par ailleurs, la Commission a proposé une nouvelle aide pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, âgés de moins de 40 ans, pendant 5 ans. Une autre question fondamentale reste en suspens : le mode de répartition des aides qui se fait actuellement à l'avant-

Les marchés agricoles à l'ère de la mondialisation



© Thinkstock

À l'été 2010, les éleveurs de bovins dénonçaient un niveau de leur revenu inférieur de 40 % à la moyenne nationale agricole sur les trois dernières années. Chute des prix, hausse des coûts, le scénario et les revendications étaient les mêmes de la part des producteurs de lait au printemps 2009. Depuis une dizaine d'années, la volatilité des prix agricoles s'est accrue, liée en partie à des conditions climatiques défavorables et aux fluctuations des échanges sur les marchés mondiaux. L'ouverture de l'agriculture européenne engagée dans les années 1990 a en effet permis aux produits agricoles de l'UE d'atteindre de nouveaux marchés à l'échelle mondiale. La Commission estime néanmoins aujourd'hui nécessaire de renforcer la protection des agriculteurs face à des éléments qu'ils ne contrôlent pas. Ainsi Bruxelles propose la création d'une « réserve d'urgence » de 500 millions d'euros par an, soit 3,5 milliards sur 7 ans. En outre, le commissaire en charge de l'agriculture et du développement rural, Dacian Cioloș, a annoncé que 2,5 milliards d'euros seront consacrés à lutter contre la volatilité des prix agricoles.

tage des États « historiques », au détriment des nouveaux États membres. En réponse, la Commission propose d'introduire un nouveau mode de calcul à partir de 2019, premier pas vers un rééquilibrage de la manne PAC.

Les États et le Parlement européens se prononceront d'ici la fin 2012 sur les propositions de la Commission. L'enjeu financier de la PAC et la disparité des modes d'agriculture, et des agriculteurs, dans l'UE ne manqueront pas de susciter débats et négociations. D'autant que cette nouvelle PAC sera la première à être votée sous l'égide du traité de Lisbonne, qui a renforcé le rôle du Parlement européen en la matière.

LOÏC CHAUVIN,

agriculteur, vice-président du Réseau agriculture durable

« Des mesures simples sont possibles pour aider au développement d'une PAC verte »



« Les agriculteurs sont adultes et sont tout à fait capables de s'adapter aux enjeux environnementaux. Ils doivent comprendre que respecter l'environnement n'implique pas forcément une baisse de leur revenu. C'est donc par la manière dont on distribue les aides directes que l'on

fera évoluer les mentalités et les pratiques. Les politiques doivent avoir le courage de faire prendre à la PAC le tournant d'une PAC « verte » que la Commission appuie aujourd'hui. Il en va de la légitimité du budget agricole. »

JEAN BIZET,

Sénateur de la Manche, vice-président de la Commission des affaires européennes du Sénat

« Je me réjouis que l'on sanctuarise le budget de la PAC »



« Avec 371,7 milliards d'euros, le budget de la PAC se maintient à un niveau significatif, alors que l'on pouvait craindre le pire en ce domaine. Le Sénat était en revanche opposé au « verdissement » du premier pilier de la PAC. Ce pilier devrait en effet concerner uniquement l'acte de production et ne

pas être rendu illisible par des règlements administratifs. Le deuxième pilier devant, quant à lui, jouer à fond la carte de l'aménagement du territoire. Enfin, je me réjouis de la mise en avant par la Commission de la qualité des produits agricoles européens, tant sur le plan sanitaire que gustatif. Car dans un marché mondialisé, l'Europe doit plus que jamais afficher l'excellence de sa production et tendre désormais vers le principe de réciprocité, même vis-à-vis des pays émergents. »

JEAN-MICHEL SCHAEFFER,

agriculteur, président de Jeunes Agriculteurs

« Les jeunes agriculteurs veulent être des acteurs de leurs filières »



« Alors que l'Europe – et la France –, devra faire face au départ à la retraite de la moitié des exploitants agricoles d'ici à quelques années, le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs, et leur implication dans les filières, notamment pour être pleinement acteurs de l'amélioration de la

compétitivité de l'agriculture européenne, nous semble indispensable. Si les orientations proposées en octobre par la Commission correspondent à nos attentes, nous demandons un engagement ferme des États et du Parlement européen sur le budget de la PAC, sujet à controverse en période de crise. »

**37,6 MILLIONS D'EUROS
POUR PROTÉGER LES GOÛTS**

Vins et fromages, bien sûr, mais aussi pommes du Limousin ou huile d'olive de Valdemone (Italie), l'Europe protège ses produits agricoles de qualité. AOP, IGP, STG autant de sigles pour souligner la spécificité d'un produit. La Commission européenne a déjà soutenu 26 programmes destinés à en assurer la promotion à travers l'UE. D'une durée entre un et trois ans, ils sont dotés d'un budget total de 75,1 millions d'euros, financé à 50 % par l'UE.

Agriculture durable, agriculture désirable

Entre 2005 et 2010, le marché des produits alimentaires biologiques en France a plus que doublé, passant de 1,6 milliard d'euros à 3,4 milliards. Une tendance qui se manifeste également au niveau européen et se traduit dans la PAC par une pérennisation des aides européennes au secteur. Leur financement, près de 100 millions d'euros par an, est en effet pris en compte dans le premier pilier de la PAC, qui concerne les aides directes aux agriculteurs. « *L'agriculture durable utilise 4 à 5 fois moins d'intrants que l'agriculture extensive traditionnelle* », souligne Loïc Chauvin, agriculteur membre du Réseau agriculture durable. « *Deux ou trois mesures simples, comme la mise en prairie de parcelles ou la limitation de la culture du maïs destiné à l'élevage, peuvent avoir un impact global sur l'environnement* »,



© Thinkstock

explique-t-il encore. Les Jeunes Agriculteurs (JA), qui revendiquent 50 000 adhérents, exploitants agricoles de moins de 35 ans, militent également en faveur de mesures ciblées, « *plutôt qu'un catalogue de mesures sans lien entre elles* », souligne Jean-Michel Schaeffer, président des JA.

3 QUESTIONS À...



© DR

JEAN-CHRISTOPHE BUREAU, professeur d'économie à AgroParisTech et à l'INRA, spécialiste des politiques agricoles

« Certains États sont réservés sur le verdissement de la PAC »

France sont réticents à la réorientation des moyens vers une agriculture durable et le deuxième pilier de la PAC, consacré notamment à améliorer la vie en milieu rural. Il faut dire que cette PAC 2014-2020 est la première à être négociée sous l'égide du traité de Lisbonne de 2009, qui donne de grands pouvoirs au Parlement.

En période de crise, on assiste malgré tout à un maintien du budget de la PAC ?

La question de la réduction du budget a effectivement été posée... mais pour l'instant une majorité d'États membres et le Parlement s'y sont opposés. La Commission présente donc un budget constant (en euros courants). Elle propose également que les aides aux revenus des agriculteurs, les fameux « droits à paiement unique », soient répartis de manière différente, principalement au profit des agriculteurs

des nouveaux États membres. Et de consacrer une petite partie des fonds à la recherche agricole.

La nouvelle PAC avance également des solutions pour lutter contre les fluctuations de prix et les effets des intempéries sur les récoltes.

Concernant la volatilité des cours des produits agricoles, il faut rester très prudent. On ne va pas stabiliser les prix à l'échelle mondiale avec l'argent de la PAC ! Des projets moins ambitieux mais plus réalistes portent sur les assurances. Concernant les assurances liées aux intempéries, le système fonctionne déjà assez bien, avec des variantes d'un pays européen à l'autre. Une assurance contre les variations de prix paraît difficile à mettre en œuvre. Quoi qu'il en soit, la Commission n'envisage pas de système unifié à l'échelon de l'Union européenne.

LE CHIFFRE DU MOIS

20 %

DES JEUNES EUROPÉENS DE 15 ANS ÉPROUVENT DES DIFFICULTÉS EN LECTURE.

Tel est l'un des enseignements de la première étude paneuropéenne sur l'apprentissage de la lecture réalisée par le réseau Eurydice pour la Commission européenne. Conduite dans 31 pays, cette enquête analyse les facteurs qui influencent l'acquisition de compétences en lecture, parmi lesquels les méthodes pédagogiques ou encore la promotion de la lecture dans la société. Seuls la Belgique (communauté flamande), le Danemark, l'Estonie, la Pologne, la Finlande et la Norvège affichent un taux de jeunes ayant des lacunes en lecture égal ou inférieur à 15 %. En France, la proportion d'élèves en difficulté atteint 20 %.

L'enseignement de la lecture en Europe : contextes, politiques et pratiques.

Étude disponible en anglais, français et allemand sur le site internet d'Eurydice :

► http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/thematic_studies_en.php



L'Europe en pratique



► RÉSEAUX SOCIAUX

La Commission européenne sur les réseaux sociaux

La Représentation en France de la Commission européenne dispose désormais d'une page sur Facebook. Anne Houtman, chef de la Représentation à Paris, y rend compte régulièrement de ses interventions et de ses déplacements. Par ailleurs, la Représentation régionale implantée à Marseille alimente son compte Twitter de messages brefs sur les principales actions et propositions de la Commission. Une mine d'informations pour rester connecté à l'actualité européenne.

► www.facebook.com/UEenFrance

► <http://twitter.com/#!/UEMarseille>

► SÉCURITÉ

Des jouets plus sûrs sous le sapin

Bonne nouvelle à l'approche des fêtes de Noël : de nouvelles règles sont en vigueur pour renforcer la sécurité des jouets en Europe. Concrètement, il est désormais obligatoire de réaliser une évaluation de sécurité avant chaque mise sur le marché d'un nouveau jouet dans l'UE. Les fabricants doivent impérativement indiquer le nom, l'adresse et le numéro de l'article afin d'en assurer sa traçabilité. Les États membres sont quant à eux tenus de veiller à ce que des contrôles adéquats soient effectués aux frontières et au sein de l'Union. En 2010, les importations de jouets traditionnels dans l'UE ont représenté 6,96 milliards d'euros.

► http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/toys/index_fr.htm



© Thinkstock

► BANQUES

Vers des services bancaires de base pour tous

La Commission a adressé, le 18 juillet, une recommandation aux États membres afin de garantir à tous les consommateurs européens un accès à un compte bancaire à un coût raisonnable. « L'accès à un compte bancaire de base constitue l'une des priorités de l'Acte pour le marché unique », explique Michel Barnier, commissaire européen en charge du marché intérieur et des services. D'après les dernières estimations, quelque 30 millions de citoyens de l'UE n'ont pas de compte en banque. Parmi eux, près de 7 millions n'ont pas été autorisés à en ouvrir un. Dans un an, la Commission évaluera la situation et proposera éventuellement des mesures législatives, plus contraignantes.

► http://ec.europa.eu/internal_market/finservices-retail/inclusion_fr.htm

LE LIVRE DU MOIS

CONTROVERSES ET DÉBATS AU FORMAT POCHE

Publiés depuis 1990 par la Documentation française, les ouvrages de la collection « Réflexe Europe » permettent aux étudiants et aux candidats aux concours administratifs de connaître le fonctionnement de l'Union et les politiques communautaires. Avec la série « Débats », la collection propose désormais un état des lieux des controverses touchant à la construction européenne. Quatre titres sont disponibles depuis le mois d'octobre : *Que reste-t-il de l'influence française en Europe ?* de François-Xavier Priollaud et David Sirtzky ; *L'Europe peut-elle se passer d'un gouvernement économique ?* de Jean-François Jamet ; *L'élargissement met-il en péril le projet européen ?* de Lukáš Macek ; *L'euro est-il un échec ?* de Michel Dévoluy. Synthétiques et percutants, ces ouvrages sont disponibles au prix unitaire de 9 euros. Plus d'infos :

► <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/index.shtml>



Première femme élue secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (CES), Bernadette Ségol, 62 ans, militante pour une Europe forte et unie. Et compte s'opposer au dumping social et à la tentation du repli nationaliste. L'engagement européen, social et humaniste de Bernadette Ségol est ancré dans ses origines. Son père, prisonnier de guerre, a passé cinq ans en camp de concentration, et l'éducation qu'il va donner à ses filles est celle de l'ouverture. « *Il ne voyait pas d'avenir franco-français. Pour lui, le futur passait par une coopération européenne y compris avec l'Allemagne.* »

Bernadette Ségol fait des études de philosophie à Toulouse, ville dont elle a conservé l'accent. « *J'ai traversé Mai 68 avec une orientation de gauche, mais pas d'extrême gauche, et j'ai gardé mes convictions en m'engageant dans le syndicalisme international* », raconte-t-elle. En 1974, elle trouve un emploi d'assistante du secrétaire à la Fédération internationale du textile, à Bruxelles, et ne quittera plus la capitale belge.

BERNADETTE SÉGOL,

secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats

Une voix française pour le syndicalisme européen



EN DATES

2011 : Élu(e) secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (CES)

2000 : Élu(e) à la tête d'UNI-Europa, la fédération syndicale européenne des services et de la communication

1985 : Directrice du bureau de la Fédération internationale des employés, techniciens et cadres (Fiet)

DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES

Directrice du bureau de la Fédération internationale des employés (Fiet) à partir de 1985, elle sera élue, en 2000, secrétaire générale de UNI-Europa, confédération née de la fusion entre la Fiet, et d'autres fédérations (Postes et télécoms, Médias et spectacles), représentant 7 millions

de travailleurs européens. Nommée secrétaire générale du CES en mai 2011, Bernadette Ségol dispose des atouts pour assumer son nouveau poste, représentant 83 organisations syndicales et 12 fédérations de 36 pays européens. « *Je connais depuis longtemps les différentes cultures syndicales en Europe, dont il est essentiel de conser-*

ver l'équilibre. C'est une difficulté mais aussi une richesse. En plus, j'ai la chance de bien connaître les rouages institutionnels de l'Union européenne. » Une expérience que cette femme déterminée compte mettre à profit pour défendre des solutions constructives pour l'emploi et la croissance dans un contexte de crise sans précédent.

L'EUROPE EN LIGNE

REPRÉSENTATION EN FRANCE
DE LA COMMISSION EUROPÉENNE :
ec.europa.eu/france

CENTRES D'INFORMATION
EUROPE DIRECT :
europedirectfrance.eu

INFORMATION ET ACTUALITÉS
SUR L'EUROPE :
www.toutleurope.eu

L'EUROPE EN FRANCE – ISSN : 1830-8791 – La lettre de la Représentation en France de la Commission européenne – 288, bd Saint-Germain, 75007 Paris – Tél. : 01 40 63 38 00 • Directrice de la publication : Anne Houtman – Rédacteur en chef : Renaud Soufflot de Magny • Rédaction : Stéphane Boumendil, Charles Centofanti, Jérôme Guedj, Rouja Lazarova, Frédéric Magnan • Conception/réalisation : CITIZENPRESS – Responsable d'édition : Stéphane Boumendil – Tél. : 01 77 45 86 75. Impression : Vincent. Ce numéro a été tiré à 75 000 exemplaires. Dépôt légal : à parution. Les articles publiés dans *L'Europe en France* n'engagent pas la Commission européenne. Abonnement gratuit et désabonnement : comm-par-abonnement@ec.europa.eu